

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 86 (1960)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

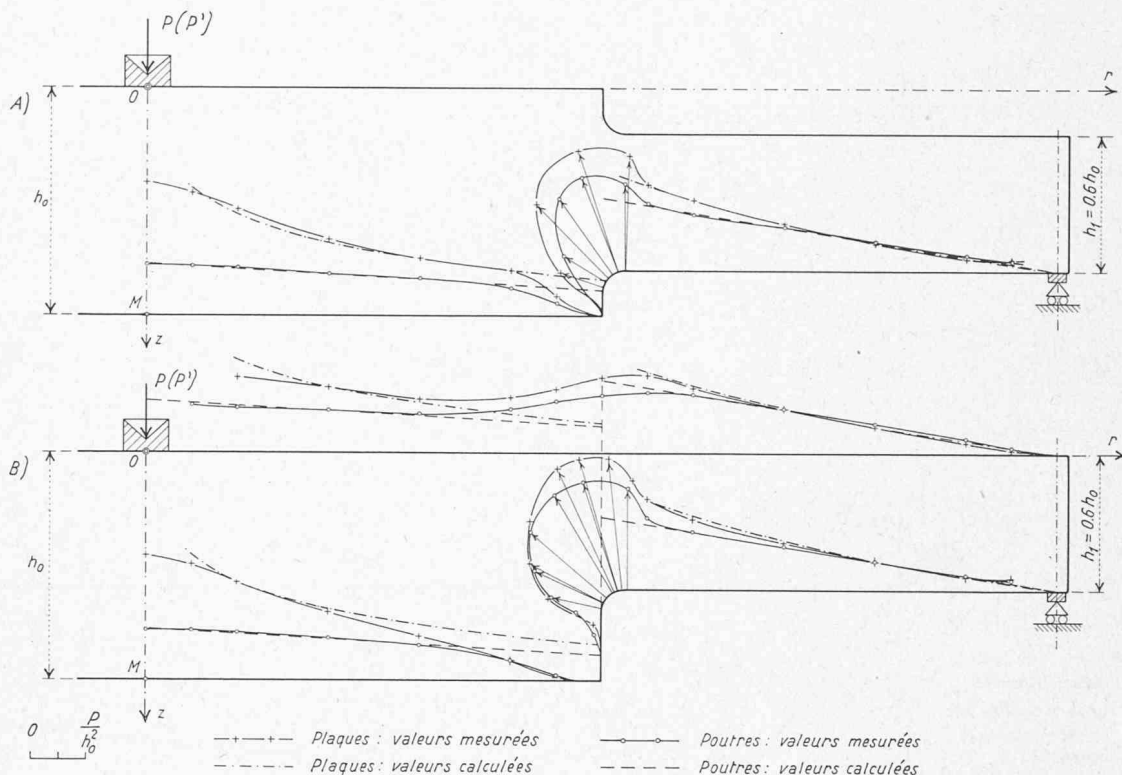


Fig. 11 A, B. — Diagrammes des valeurs, mesurées et calculées, des tensions normales méridiennes le long du contour d'une section axiale, pour les plaques et les poutres des figures 1 A et 1 B.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport du président présenté le 21 janvier 1960 à la 112^e assemblée générale clôturant l'exercice 1959 de la section genevoise de la S.I.A.

Pour la seconde fois et avant que le nouveau président soit désigné, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport général sur les activités de notre section au cours de l'exercice 1959. Rappelons, pour mémoire, les séances suivantes organisées en 1959 :

JANVIER : Conférence tenue en seconde partie de notre assemblée générale par M. Bernard Béguin, rédacteur de politique étrangère au *Journal de Genève*, sur le sujet « L'Europe a-t-elle encore une mission économique ? »

FÉVRIER : En collaboration avec la Société des arts, Classe de l'industrie et du commerce, « L'urbanisme en Suède, une expérience totale », par M. Ch.-Ed. Geisendorf, architecte S.I.A., professeur à l'Ecole polytechnique, Zurich.

MARS : Conférence avec film sonore et en couleurs, présenté par la Compagnie pour l'Industrie radioélectrique, Berne, sur le sujet : « La télémechanique électrique ».

AVRIL : Conférences avec projections lumineuses de M. Jacques Weber, ingénieur cantonal, sur « L'U.R.S.S. 1958 » et de M. Jean Erb, architecte S.I.A., sur « L'U.R.S.S. vue par un architecte ».

MAI : « Du ciel à la terre », film sonore de la Maison Wild Heerbrugg A.G., présenté par M. Georges Py, physicien.

JUIN : Causerie de M^{me} Jacqueline Juillard, ingénieur chimiste S.I.A., sur « La femme et la technique », précédée d'un diner avec nos épouses.

SEPTEMBRE : Pas de séance de notre section, mais invitation de tous les membres, à Sion, par la section valaisanne.

OCTOBRE : Conférence de M. Georges Béguin, avocat, président du Groupe de la Suisse occidentale pour l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (A.S.S.P.A.N.) sur « Problèmes d'actualité et d'avenir en matière de plan d'aménagement du territoire national ».

NOVEMBRE : Seconde séance de l'année en collaboration avec la Société des arts, Classe de l'industrie et du commerce, sur « Le gaz naturel de Lacq », présenté par M. M. L. Lebesch, directeur commercial de la Compagnie française du méthane, conférence suivie d'un film documentaire intitulé « Méthane, richesse nouvelle ».

DÉCEMBRE : Causerie de M. Adolphe Hug, ingénieur-conseil S.I.A., à Zurich, avec projections sur la « Modernisation des moyens de transport » (en plaine, dans les villes et en montagne).

Le comité de la section s'est réuni dix fois tandis que nos délégués ont été consultés une fois, par écrit, pour approuver le budget et les comptes généraux présentés par le Comité central et, la seconde fois, lors de l'Assemblée générale à Sion.

Les décisions prises par le comité ayant fait l'objet de communications à chaque séance ordinaire et, celles prises par les délégués ayant été publiées dans le *Bulletin S.I.A.*, je m'abstiendrai donc de les mentionner pour ne pas prolonger ce rapport. Il serait cependant injuste, eu égard au dévouement dont ils font preuve, de ne pas brièvement vous donner la liste de nos collègues figurant dans diverses commissions de la S.I.A.

- Commission pour la maison bourgeoise en Suisse :
M. René Barbey.
- Commission des normes du bâtiment :
MM. André Rivoire et Jean Erb.
- Commission pour les concours d'architecture :
M. Ernest Martin.
- Commission pour les concours de génie civil :
M. Edmond Pigeon.
- Commission de rédaction du *Bulletin S.I.A.* :
M. Michel Cuénod.
- Commission pour les honoraires des architectes :
M. André Rivoire.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs civils :
M. Elhanan Aberson.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens : M. Maurice Thêlin.
- Commission pour les questions relatives à la publicité :
M. Claude Segond.
- Commission de surveillance du R.I.A.T. :
M. Claude Grosgrin.
- Comité suisse de l'Union internationale des architectes (U.I.A.) : M. André Rivoire.
- Comité national suisse de la FEANI : M. Eric Choisy.
- Comité de traduction :
MM. Guillaume Cayla et André Rivoire.

En outre, retenu par le service militaire et me priant de l'excuser, félicitons M. André Rivoire pour sa nomination de vice-président central.

A côté de son travail administratif, le comité a eu à s'occuper de différentes questions particulières. Citons entre autres les études de circulation routière à Genève. A ce propos, remercions le chef du Département des travaux publics, M. le conseiller d'Etat J. Dutoit et M. Jacques Weber, ingénieur cantonal, qui ont bien voulu recevoir une délégation du comité. Ce fut l'occasion d'un échange de vues positif, la S.I.A. suggérant, sur le plan intercantonal, une certaine similitude dans la façon d'appeler et de juger les concurrents et de garantir une réciprocité quant à la participation romande aux différents tronçons de l'autoroute.

Depuis le récent forum ayant pour thème de discussion « Genève et son raccordement aux autoroutes », l'ARGA (Association pour le raccordement de Genève aux autoroutes) s'est constituée.

La S.I.A., au même titre que plusieurs autres sociétés, en fait partie. Citons parmi les statuts de cette société :

L'ARGA a pour but de contribuer à la réalisation du raccordement des autoroutes à l'agglomération urbaine genevoise ; de faciliter l'étude et le développement de tout projet qui s'inspirera des principes ci-après :

- intégration harmonieuse et fluidité de la circulation dans la ville et ses abords ;
- sauvegarde des beautés naturelles ;
- préservation du patrimoine de la ville et du canton de Genève ;
- solution rationnelle des problèmes financiers et juridiques.

Le comité de la section pense qu'il est préférable de grouper les suggestions présentées par les milieux privés sous un même drapeau. Nous espérons ainsi faire œuvre cohérente malgré l'individualisme des sociétés participantes. Le stand dit « des indépendants » lors de la prochaine Exposition des routes urbaines en mars devrait en être un reflet.

1. Activités des divers groupes de la section

a) Le Conseil professionnel ne s'étant pas réuni en 1959

b) passons à l'activité du **Groupe des ingénieurs de l'industrie** et de son président, M. Samuel Rieben, dont nous avons reçu les lignes suivantes :

Généralités

L'activité du Groupe des ingénieurs de l'industrie a connu, pendant la période de 1959, une sorte de déséquilibre. En effet, un accent très important a été donné à des manifestations diverses, alors qu'aucune étude de base n'a été organisée pour animer les séances. Ces dernières ont été plutôt rares et relativement peu fréquentées.

La faible fréquentation des séances peut être attribuée à tout ou partie des causes suivantes :

- manque de dynamisme du président ;
- défauts d'organisation ;
- désintéressement de plus en plus marqué des jeunes ingénieurs ;
- accaparement accru de nos membres par de nombreuses organisations, manifestations, sociétés, groupements, associations, etc. ;
- le G.I.I. (ou même la S.I.A.) ne remplit plus son but.

Il serait intéressant d'analyser ces causes. D'une telle analyse pourraient naître éventuellement des propositions d'amélioration. Toutefois, sans être trop pessimiste, il me semble que le manque d'intérêt qui se manifeste et qui tend vers une indifférence de plus en plus marquée, procède avant tout de la dispersion des énergies propres, dispersion d'autant plus sensible chez nous que notre pays est petit. C'est pourquoi je commence ce rapport en formant le vœu que la S.I.A. institue une commission ayant pour attribution d'analyser le « malaise » et d'étudier les remèdes, même s'il devait s'agir de remèdes « explosifs », comme par exemple la dissolution de la S.I.A. et de l'U.T.S. et la création d'une « association technique suisse » groupant aussi bien des techniciens que des ingénieurs ; une telle « association » pourrait prendre en main le problème de la création d'une « fédération suisse des cadres », pour ne citer qu'un exemple. Elle demanderait une représentation au B.I.T., qui serait une représentation des cadres techniques suisses, représentation qui serait mieux à même d'exposer le point de vue des cadres techniques que les contremaitres, comme c'est encore le cas actuellement. Le temps est actuellement à la concentration des énergies et, dans une Europe qui s'organise, lentement certes, mais avec quelque chance quand même de réussite, il ne serait pas négligeable que les forces techniques suisses se regroupent et puissent être considérées comme étant « à part entière » par les autres associations similaires européennes.

Séances

Au cours de 1959, le G.I.I. a tenu 9 séances, avec une fréquentation moyenne de 9,2 personnes, compte tenu du président (maximum : 16, minimum : 6). Trois séances ont été consacrées à des questions d'organisation interne et à des discussions générales, tandis que des exposés ont animé les six autres séances.

Sujets traités :

- « Le P-16 » (M. Rieben).
- « Projets de centrales nucléaires », deux séances (M. Cuénod).
- « Calculatrices électroniques » (M. Bobillier).
- « Pompe à eau lourde » (M. Rolle).
- « Générateur thermique » (M. Rieben).

Visite d'une industrie genevoise par les élèves du Collège

Cette visite a eu lieu le 9 avril 1959, aux Ateliers de Sécheron, par une soixantaine d'élèves à la veille des examens de maturité. Cette visite a été précédée d'une courte séance d'information et d'orientation, avec projection d'un film des Ateliers de Sécheron, et au cours de laquelle quatre exposés ont été présentés :

- « Adresse aux élèves » (M. Rieben).
- « L'ingénieur constructeur et l'ingénieur de recherche » (M. Rossier).
- « L'ingénieur d'exploitation » (M. Guenot).
- « L'ingénieur de vente » (M. Bugnion).

M. Stehlé, directeur du Collège, était présent.

La plus grande partie de l'organisation de cette visite réussie a été assurée avec dévouement et compétence par notre collègue, M. Frank Bugnion.

Journées du Mont-Pèlerin

Ces Journées ont eu lieu les 13 et 14 juin 1959, au Mont-Pèlerin sur Vevey. Le thème « L'ingénieur suisse et l'Europe » avait attiré une soixantaine de participants, qui ont eu l'occasion d'entendre de remarquables conférences par MM. *Eric Choisy*, *Victor Gautier*, *Jacques Freymond*, *André Mottü*, *Henri Rieben*, *Gérard Bauer* et *Alexandre Marc*.

Le succès de ces Journées a été assuré par M. *Eric Choisy*, qui avait bien voulu en accepter la présidence d'honneur, mission dont M. *Choisy* s'est acquitté avec tout le talent qu'on lui connaît, et par MM. *Cuénod* et *Allemann*, qui s'étaient chargés de toutes les mises au point pratiques et avaient pris avec les conférenciers pressentis tous les contacts nécessaires.

Le succès enregistré nous a encouragés à mettre de nouveau sur pied de semblables Journées, ayant cette fois-ci pour thème : « L'homme et l'automatique », Journées prévues pour les 14 et 15 mai 1960.

Divers

En 1959, le G.I.I. a pu collaborer à l'organisation de différents cours de l'A.S.S.P.A. (Association suisse pour l'automatique), grâce au dévouement de MM. *Jaccard*, président de l'A.S.S.P.A. genevoise et *Cuénod*, secrétaire de l'A.S.S.P.A. suisse. Parallèlement au Cours général d'automatique, suivi chaque lundi par environ 80 personnes, un Cours de perfectionnement mathématique a été mis sur pied, fréquenté une fois par semaine par environ 60 personnes.

Conclusions

On pourrait estimer que l'activité apparemment intense que mettent en évidence les quelques remarques ci-dessus infirment nos propos quelque peu pessimistes du début. Il n'en est rien malheureusement, et le problème demeure ouvert. Nous devons considérer l'activité pour 1959 du G.I.I. comme une activité « minimum », une sorte d'activité pour régime en veilleuse.

Lors de l'assemblée générale du G.I.I. à Zurich, le 5 décembre 1959, assemblée à laquelle notre aimable collègue, M. *Bourcart*, représente toujours si fidèlement notre groupe genevois, nous avons pu nous rendre compte, en écoutant les rapports des présidents de groupe, que la maladie dont est affecté le G.I.I. genevois ne lui est malheureusement pas spécifique (j'allais dire : heureusement, à ma décharge !). Les autres groupes cherchent également leur voie, et ceci avec beaucoup de peine et au prix d'efforts laborieux.

Pour conclure, je reviens donc à ma suggestion initiale, à savoir la constitution d'une commission spéciale de la S.I.A. pour l'étude sérieuse du problème esquissé.

Les remarques de M. *Rieben* sont aussi les nôtres, quant à l'effectif des ingénieurs du groupe et à l'intérêt que porte en général la S.I.A. à ses membres, n'étant ni architectes, ni ingénieurs civils. Lors de la prochaine assemblée des présidents, notre délégué devra porter à l'ordre du jour cette question qui doit être examinée attentivement. Nous pensons que l'organisation de cours spéciaux de perfectionnement post-universitaires est à l'ordre du jour.

Dans le même ordre d'idées et pour garder le prestige qui se rattache à la S.I.A., l'élaboration des normes devra également faire l'objet de soins attentifs du Comité central.

c) **Registre des ingénieurs, des architectes et des techniciens.**

M. *Claude Grosgrün* nous communique :

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, devenu une réalité, doit maintenant entrer dans une phase d'application, et s'efforcer d'obtenir l'agrément des pouvoirs publics, sans quoi les efforts faits en vue de la protection des titres resteront peu efficaces.

Sur le plan fédéral, des démarches sont en cours auprès de l'OFIAMI pour examiner la possibilité de faire reconnaître le Registre d'une manière officielle au sens de la loi sur la formation professionnelle.

C'est bien sur le plan cantonal que — en vertu des dispositions de la Constitution fédérale — des résultats sérieux peuvent être obtenus. C'est pourquoi, après avoir pris contact avec les Associations d'employés techniques et avec les techniciens, nous nous efforçons de faire introduire dans la loi sur les constructions la notion de limitation du droit de déposer des requêtes en autorisation de construire. Le Département des travaux publics semble favorable au principe, avec cette réserve que la limitation de ce droit ne saurait dépendre exclusivement d'une publication privée comme le Registre ; c'est pourquoi une deuxième porte d'entrée doit être prévue avec le contrôle de l'Etat. De plus, certains travaux de minime importance peuvent se faire sans architecte ou sans ingénieur. La possibilité doit en être réservée. En définitive, nous avons proposé, d'entente avec le Département des travaux publics, à la Commission du Grand Conseil, chargée de la révision de la loi sur les constructions, d'y introduire un nouvel article stipulant que requêtes et plans doivent être signés par un « mandataire professionnellement qualifié ».

En complément de cette disposition, un article du Règlement d'application donnerait les diverses définitions du mandataire professionnellement qualifié et mentionnerait le Registre suisse des ingénieurs et celui des architectes.

Nous espérons vivement voir aboutir le projet, qui marquerait la fin d'un des abus les plus criants du système actuel : le droit illimité d'exercer la profession d'architecte ou d'ingénieur, même sans aucune qualification.

Si cet espoir nous donne quelque satisfaction, nous devons en revanche déclarer que nous constatons avec regret que les ambitions des techniciens en matière de titre professionnel n'ont pas diminué à Genève. Notre comité a pris connaissance d'une note rédigée par l'Association des anciens élèves de l'Ecole supérieure technique de Genève à la suite d'une conférence des directeurs, des techniciens cantonaux tenue en septembre 1959 et rappelant la demande adressée au Conseil d'Etat genevois tendant à ce que l'E.S.T. décerne un diplôme « d'ingénieur technicien » et un diplôme « d'architecte technicien ». De plus, cette note propose qu'une quatrième catégorie soit introduite dans le Registre suisse — celle des ingénieurs techniciens — qui serait intercalée entre celle des ingénieurs et celle des techniciens, lesquels seraient les professionnels formés par les techniciens du soir.

Bien mieux, nous avons appris qu'au cours d'une assemblée de professeurs de l'E.S.T. de Genève, une majorité a proposé le titre « d'ingénieur des arts et métiers ».

Devant tant de confusion, nous ne pouvons que maintenir notre ferme volonté de nous opposer à tout projet tendant à dévaloriser le diplôme d'ingénieur, de même que le diplôme d'architecte.

d) **Interassociation des architectes du canton de Genève.**

Au cours de l'année 1959, le comité de l'Interassar a tenu 6 séances, les commissions législatives 30 séances, la Commission paritaire 1 séance, la Commission d'apprentissage 5 séances et la Caisse d'allocations familiales son assemblée générale.

Les représentants de la S.I.A. en étaient : MM. *Ernest Martin* et *Louis Payot* plus, pour chacun des comités, différents autres membres parmi lesquels ceux s'occupant de la Commission d'urbanisme, soit MM. *Grosgrün*, *Gaillard*, *Erb* et *Breitenbucher*.

Suite au rapport qu'avait présenté l'Interassar sur la réorganisation des organes chargés des études et réalisation en matière d'urbanisme, les conversations ont été engagées entre le chef du Département des travaux publics et les membres actuels de la commission.

Au cours de la réunion tenue le 8 octobre 1959, M. *Jean Erb* se fait le porte-parole de la commission pour exposer son point de vue.

Surchargée par la tâche qui consiste à contrôler les requêtes en autorisation de construire, la commission est insuffisamment renseignée et insuffisamment consultée sur les projets d'ensemble. M. le conseiller d'Etat *Jean Dutoit* déclara accepter une partie des idées

contenues dans le rapport de l'Interassar et chargea la Commission d'urbanisme de lui présenter une note contenant la substance d'un projet de loi ou de règlement de réorganisation. Ce texte, présenté le 9 décembre, prévoit l'abrogation de la loi du 2 juin 1934 et la création, par une nouvelle loi, de deux commissions : la Commission de l'urbanisme et la Commission de l'architecture :

- a) La Commission de l'urbanisme aurait pour tâche essentielle de définir les principes appelés à présider au développement du canton, de présenter ses suggestions et ses préavis au sujet de l'application de ces principes, proposerait enfin des mandats d'étude. La commission ne comprendrait pas seulement des architectes, mais des personnalités représentant les activités industrielles, économiques, sociologiques et touristiques.
- b) La seconde de ces commissions, celle de l'architecture, donnerait ses avis sur des questions d'esthétique et, en particulier, sur les projets faisant l'objet de requêtes en autorisation de construire. Les membres de l'actuelle Commission d'urbanisme espèrent que ce projet de loi sera pris en considération par le chef du Département des travaux publics dont ils attendent la réponse. Les choses en sont là pour le moment. Sur un autre plan, celui de l'information et de la collaboration de la Commission, des résultats satisfaisants ont été obtenus et sont encore poursuivis — une série de séances d'une journée entière, consacrée à l'examen des grands problèmes de l'urbanisme genevois, a été organisée et donnera lieu sans doute à la publication d'un rapport final que nous attendons de la part de nos représentants au sein de la Commission d'urbanisme.

2. Dans les **Commissions législatives**, deux sujets étaient à l'ordre du jour :

- a) *Le remembrement foncier urbain*
Un travail assez considérable a déjà été établi en dix-sept séances, ces dernières étant faites en commun avec des représentants de l'Union genevoise des intérêts immobiliers et de la Chambre des notaires. Si les désirs sont faciles à énoncer, l'application en est fort ardue. Une série de difficultés aussi bien législatives qu'économiques et même politiques font que cette étude ne peut malheureusement avancer aussi rapidement que nous l'aimerions. Les possibilités juridiques ont été examinées par des experts et nous avons comparé nos solutions avec celles prévues dans le projet d'arrêté officiel.
- b) *La loi sur les constructions*
Quant à l'autre commission, en collaboration également avec l'Union genevoise des intérêts immobiliers, examinant la réforme partielle de la loi sur les constructions, elle s'est réunie treize fois. En première partie, elle a étudié parallèlement à la sous-commission technique parlementaire, les modifications prévues. Une fois que la dite sous-commission aura rapporté à la Commission plénière, notre commission demandera à être entendue pour faire valoir son point de vue sur les différences d'opinion qui pourraient subsister entre le Département et l'Interassar, M. Erb en étant le président, accompagné de MM. Addor, Breitenbucher, Gaillard, Martin, Peyrot, Waltenspuhl, Rivoire et Tremblet. Actuellement, nous étudions rapidement également, bien que la chose ne soit pas facile, les suggestions que pourrait présenter l'économie privée auprès des autorités pour aboutir à la réalisation rapide de logements pour la classe moyenne.

3. Quant à la **concentration des vacances dans le bâtiment**, les entreprises ayant une forte quote-part de main-d'œuvre étrangère et saisonnière ont de la peine à suivre nos propositions d'interrompre le travail quinze jours consécutifs, mais nous poursuivrons tout de même nos efforts pour que les autres corps de métiers

ne se découragent pas, conscients que cette concentration offre des avantages certains pour l'ensemble des métiers du bâtiment.

4. La formation professionnelle

La loi sur la formation professionnelle est entrée en vigueur cette année et, avec elle, la constitution du Conseil central interprofessionnel qui assure sur le plan le plus élevé, les relations entre les professions et les autorités; MM. Breitenbucher et Bussat étant des représentants dans la section des professions techniques et libérales; M. Breitenbucher, dans la section de l'Industrie et de l'artisanat du métal et de l'électricité.

A son tour, cette commission comprend une subdivision, celle des métiers techniques du bâtiment dont la tâche est de suivre le programme des cours complémentaires, la surveillance des apprentis, l'organisation et le contrôle des examens intermédiaires et paritaires.

Présidée par M. Breitenbucher, elle compte dans les spécialités respectives : MM. Guibert, Bauty, Damay, Grosgrün, Raymond Reverdin.

Il est à remarquer que la Commission des examens intermédiaires nouvellement institués permet d'opérer une sélection pendant la durée des études.

Quant à l'examen d'aptitude professionnelle organisé paritairement avec les Associations d'employés, il a eu lieu deux fois cette année. Nous nous permettons d'insister auprès de nos membres pour qu'avant d'engager un apprenti, ils prennent contact avec le Secrétariat de l'Interassar où toutes précisions et conditions leur seront données.

5. Effectif

Les mouvements intervenus pendant l'année 1959 se résument comme suit :

Architectes	+ 8 — 1 = + 7	100
Ingénieurs civils	+ 10 — 3 = + 7	94
Ingénieurs électriciens	+ 5 — 4 = + 1	47
Ingénieurs mécaniciens	+ 1 — 2 = — 1	77
Ingénieurs ruraux et top.	+ 0 — 0 = — 0	8
Autres spécialités	+ 1 — 0 = + 1	18
Augmentation des membres :	+ 17	
Total des membres au 1 ^{er} janvier 1960		344

Remarques personnelles du Président :

Je me fais tout d'abord un devoir de remercier mes collègues du comité pour leur aide efficace, ces deux années écoulées, sans oublier tous ceux, et vous avez pu vous en rendre compte, ils sont nombreux, qui ont pris part pendant mes quatre années de présidence à l'Interassar, à des séances fort diverses, séances tenues en surplus d'un horaire de travail déjà fort rempli.

Ce sont donc des excuses que je devrais joindre à mes paroles de gratitude, songeant à l'intensité de la vie, au rythme des affaires, absorbant déjà abusivement la part du temps qui devrait, eu égard aux autres fonctions de l'homme, lui être réservé.

Un moyen ? Faire preuve d'éclectisme, ne traiter et étudier que ce qui touche à l'essentiel, direz-vous ? La multiplicité des questions soulevées n'en serait que plus problématique.

Je m'attacherai cependant à mettre en évidence un rôle que vous tous pouvez avoir en tant que spécialistes dans notre époque scientifique.

L'année dernière, la presse locale s'est fait l'écho de questions techniques : urbanisme, autoroutes, équipement de la cité, problème du logement. Certes, si la critique est facile, l'art est fort difficile ! Une constante cependant : en ces domaines, nous autres scientifiques plus que bien d'autres, avons des responsabilités et, je l'espère, des idées à rapporter. De par notre formation, nous devons être mieux à même de posséder une vue précise de ces diverses tâches. Aussi, ne restons pas, par une prudence excessive, hors des discussions, car si, de par notre système démocratique, chacun jouit des mêmes droits et privilèges, nous devons relever le prestige attaché à notre profession.

En architecture, bien plus que dans d'autres domaines, le quidam joue volontiers au donneur de conseils qualifié, par manque d'informations objectives et sous l'influence qu'il est d'une certaine vulgarisation scientifique croyant être à la pointe du progrès.

En se gardant d'afficher une suffisance dédaigneuse, constatons que beaucoup plus que d'autres, nous devrions sinon maîtriser, tout au moins bien connaître l'ensemble du problème.

Dans la négative, trop souvent l'on assiste au choix de solutions qui ne feront que dévaloriser la profession. Et qui sait ? Insuffisamment soutenues, les autorités auront de la peine à résister aux pressions engendrées par quelque apprenti sorcier.

Que chacun extériorise plus ses compétences et fasse preuve de sa personnalité dans notre société en n'ou-

bliant cependant pas cette citation de Malraux : « La cohérence du chef-d'œuvre est celle de sa conquête, non de son écriture. »

Le président : L. PAYOT.

Assemblée générale annuelle du 21 janvier 1960. - Elections pour 1960-1961

- a) *Président de la Section : Georges-A. Steinmann, ing. civ.*
- b) *Six membres du Comité : Roger Breitenbucher, arch. ; Ernest Martin, arch. ; Louis Payot, arch. ; Edouard Bourquin, ing. civ. ; Pierre Jaccard, ing. élec. ; Samuel Rieben, ing. méc.*
- c) *Douze délégués : Roger Breitenbucher, arch. ; Ernest Martin, arch. ; Louis Payot, arch. ; Claude Grosgrin, arch. ; Elhanan Aberson, ing. civ. ; Jacques Bauty, ing. civ. ; Georges-A. Steinmann, ing. civ. ; Jean-Pierre Blum, ing. méc. ; Jean Hirschy, ing. méc. ; André Mottu, ing. méc. ; Franck Bugnion, ing. élec. ; Claude Rossier, ing. élec.*
- d) *Sept suppléants : Guy Cuénod, arch. ; Raymond Reverdin, arch. ; Edouard Bourquin, ing. civ. ; Paul Deschamp, ing. civ. ; Pierre Neeser, ing. méc. ; Pierre Jaccard, ing. élec. ; Paul Stoucky, géo.*
- e) *Deux vérificateurs des comptes : Claude Segond, ing. civ. ; Jean Lenoir, ing. élec. Deux vérificateurs suppléants : Georges de Goumoëns, ing. civ. ; Pierre Neeser, ing. méc.*
- f) *Conseil professionnel : Deux représentants patrons : Léo Du Pasquier, ing. élec. ; Albert de Goumoëns, ing. civ. Deux représentants employés : Otto Meyer, ing. civ. ; Jean Jacobi, ing. méc. Deux suppléants patrons : Georges Bovet, ing. méc. ; Harry Werz, ing. élec. Deux suppléants employés : Jean Allemann, ing. méc. ; Maurice Barbier, ing. élec.*
- g) *Deux délégués de la Section genevoise au Conseil d'Honneur : Arthur Lozeron, arch. ; Pierre Lenoir, ing. méc.*

LES CONGRÈS

Société suisse de mécanique des sols et des travaux de fondation

Assemblée d'automne

La SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉCANIQUE DES SOLS ET DES TRAVAUX DE FONDATION a tenu son assemblée d'automne le 13 novembre 1959 à Berne, sous la présidence de M. le Dr A. von Moos, président, avec la participation de 330 membres et hôtes ainsi que de représentants du Danemark, d'Allemagne, de Finlande et d'Italie.

M. E. Recordon, ingénieur, présenta une communication préparée en collaboration avec M. le professeur D. Bonnard, sur LES SOLS STABILISABLES AU CIMENT EN SUISSE ROMANDE. Une étude statistique des sols analysés par le Laboratoire de géotechnique de l'EPUL depuis une vingtaine d'années a permis de montrer quels sont les types de sols les plus fréquents dans cette partie de notre pays. Elle permit aussi de montrer quel est le degré de gélidité des sols. En Suisse romande, 70 % des sols sont gélifs ou très gélifs, alors que les sols peu gélifs et non gélifs ne représentent que les 30 % de l'ensemble. Des essais systématiques, d'après les méthodes des USA, ont montré qu'une proportion importante des sols de chez nous sont stabilisables au ciment, à des dosages compris entre 6 et 12 % de ciment portland normal. Ces essais de laboratoire permettent de déterminer la teneur en eau pour laquelle on obtient, pour chaque dosage de ciment, la résistance maximum du sol-ciment. Un bref aperçu des méthodes de chantier pour la préparation des sols-ciment fut ensuite donné, de même que les principales caractéristiques des machines utilisables pour faire le mélange du sol et du ciment. En conclusions, l'importance des études préalables en laboratoire fut soulignée ; ces études ont pour but de juger si le sol est stabilisable ou non et de fixer le dosage en ciment et la teneur en eau optimum à utiliser sur le chantier.

M. le Dr F. Balduzzi montra dans son exposé sur LA STABILISATION DES SOLS DANS LA CONSTRUCTION DES ROUTES

NATIONALES que le but de la stabilisation des sols est d'améliorer leurs propriétés pour les rendre résistants de façon durable sous l'action du trafic lourd et moins sensibles aux intempéries. La méthode la plus simple est de corriger la granulométrie du sol pour le rendre plus facile à compacter. La stabilisation à l'aide de liants organiques (bitumes) ou inorganiques (ciment, produits chimiques) a comme effet d'augmenter la cohésion et de diminuer la sensibilité à l'eau. Il est d'avis que chez nous la couche stabilisée doit être posée directement sur le terrain. Les méthodes de stabilisation mises au point à l'étranger doivent être utilisées chez nous avec prudence. Nous avons stabilisé jusqu'ici des matériaux d'apport. Cette technique est facilitée par le fait qu'elle ne nécessite que des engins de chantiers courants et que le matériau est bien connu. Sur les sols de très faible force portante, comme la tourbe et le limon, aucune autre solution n'est possible. Les graviers et les graviers limoneux peuvent être stabilisés sur place. Les études préalables doivent permettre de déterminer les propriétés du sol naturel, des matériaux d'apport et du sol stabilisé. Des études récentes ont montré que, dans les conditions particulières de la Suisse, les critères doivent mieux prendre en considération les propriétés de nos matériaux.

M. J. Huder, ingénieur, commenta dans son exposé sur LE DIMENSIONNEMENT DES CHAUSSÉES AVEC COUCHES STABILISÉES les expériences faites dans deux des quatre chantiers où des sols stabilisés furent utilisés pour la construction de pistes d'aérodromes et de routes. Dans tous ces cas, le sol naturel était de très mauvaise qualité (tourbe, limon) et devait être amélioré pour faciliter la construction des couches de la superstructure, dont le compactage n'est possible que si les couches inférieures ont une force portante suffisante. Pour l'aérodrome de Belpmoos, les frais d'étude représentèrent le 0,5 % du coût des travaux, y compris le tronçon d'essai. La couche stabilisée constituée de matériaux d'apport avait 20-25 cm d'épaisseur et un dosage en ciment de 4 à 4,5 %, ce qui correspond à un béton maigre de 100 à 130 kg de ciment par m³ de béton. La résistance à la compression à 28 jours atteint 150 kg/cm². L'étude de la répartition des pressions dans le sol, à l'aide de cellules à pression montra que les pressions sous la couche stabilisée étaient très faibles. Les charges (camion chargé de gravier) se répartissaient sur une largeur d'environ 6 m. Le deuxième